



Personnes, Planète et Profit

Code de conduite des fournisseurs de DSM

Mission et valeur fondamentale

DSM s'est donné pour mission de rendre la vie des générations actuelles et futures plus radieuse. Notre mission s'appuie sur une valeur fondamentale, qui veut que chacun de nos actes contribue à la création d'un monde plus durable. Ce développement durable équivaut pour nous à créer simultanément de la valeur autour de trois dimensions : humaine, environnementale et économique. En d'autres mots, il prend la forme d'un triple engagement vis-à-vis des Personnes, de la Planète et du Profit. Le développement durable guide chacun de nos actes et forme également la base de notre Code de conduite des fournisseurs, qui définit notre approche des affaires ainsi que le dialogue avec nos fournisseurs.

Mise en œuvre

DSM estime que le développement durable passe par la participation de nos fournisseurs directs et indirects (que ceux-ci soient ou non associés à la production), sous-traitants et agents à cette quête de performance économique, de qualité environnementale et de responsabilité sociale, tant au sein de notre propre société que de nos chaînes de valeur. Nous attendons par conséquent de nos fournisseurs et de nos sous-traitants qu'ils s'engagent, y compris pour le compte de leurs filiales, à respecter ce Code à l'échelle internationale et/ou locale et invitent leurs propres fournisseurs à en faire de même. Nous entendons assurer la mise en œuvre adéquate de ce Code de conduite par le biais d'un dialogue avec nos fournisseurs et de leur formation le cas échéant, en vue d'améliorer en permanence la déontologie professionnelle et de mettre en avant les

compétences uniques de nos fournisseurs au service des Personnes, de la Planète et du Profit.

Conformité

Nos fournisseurs sont invités à faire preuve d'une approche proactive pour établir et respecter les normes exposées dans ce Code, notamment lors de la collecte et de l'évaluation d'informations adéquates et opportunes, de l'établissement d'objectifs et de buts pertinents et mesurables, et du suivi et du contrôle réguliers des progrès.

Cette tâche exige la mise en place de ressources et de structures organisationnelles adaptées. Les employés de DSM sont invités à signaler à leur direction toute pratique éventuelle de leurs partenaires commerciaux qui serait contraire à ce Code.

Procédure de lancement d'alerte

Nous encourageons nos fournisseurs à se doter d'un mécanisme permettant à leurs parties prenantes d'exprimer leurs inquiétudes en cas de manquement (ou de soupçons de manquement) à ce Code ou aux réglementations en vigueur. Les employés qui expriment des inquiétudes de bonne foi seront protégés contre les représailles.

Les fournisseurs ou les employés des fournisseurs qui souhaitent exprimer leurs inquiétudes en cas de violation (ou de soupçons de violation) par DSM ou ses employés des lois ou réglementations en vigueur ou du Code de conduite de DSM peuvent contacter le Corporate Alert Officer de DSM pour ce faire.

Les paragraphes suivants examinent le Code de conduite des fournisseurs de DSM ainsi que les trois

dimensions du développement durable, à savoir les Personnes, la Planète et le Profit.

Personnes : la dimension humaine

- **Non-discrimination :** les fournisseurs s'abstiennent de toute discrimination basée sur la race, l'origine ethnique, la nationalité, l'âge, la religion, le sexe, l'orientation sexuelle ou le handicap.
- **Travail forcé et travail des enfants :** les fournisseurs n'ont pas recours au travail forcé ni au travail des enfants ; ils respectent les conventions 138 (âge minimum) et 182 (pires formes de travail des enfants) de l'Organisation Internationale du Travail.
- **Santé et sécurité :** les fournisseurs appliquent des politiques de santé et de sécurité rigoureuses, en vue de créer un lieu de travail exempt d'incidents et de blessures, et de prévenir les maladies professionnelles et les problèmes de santé associés à leurs activités. Ils jouent, à tous les niveaux, un rôle actif dans l'identification et la correction des situations dangereuses, et s'efforcent en permanence d'améliorer la situation sanitaire de leurs employés.
- **Règles d'or de la sécurité :** les fournisseurs s'engagent à respecter nos 12 Règles d'or de la sécurité ainsi que les pratiques associées. Ces règles énoncent simplement et clairement les comportements à adopter à l'égard des activités qui présentent un risque de sécurité potentiel. Il est essentiel de s'assurer qu'elles sont respectées et les personnes protégées. Nous sommes déterminés à sauver des vies.
 1. Ne travaillez pas ou ne conduisez pas sous l'emprise de l'alcool ou de drogues/médicaments ; ne fumez que dans les endroits désignés.
 2. Obtenez un permis de travail valide à chaque fois que cela est nécessaire.
 3. Testez la qualité de l'atmosphère intérieure avant de pénétrer dans un endroit confiné et lorsque vous y entrez.
 4. Verrouillez, étiquetez et testez avant d'intervenir sur des machines ou équipements.
 5. Obtenez les autorisations nécessaires avant de couper une ligne.
 6. Obtenez les autorisations appropriées avant d'annuler ou de désactiver un dispositif de sécurité essentiel ou de travailler avec un dispositif de sécurité essentiel défaillant.
 7. Utilisez une plateforme fixe ou mobile adéquate, un garde-fou ou un équipement de protection contre les chutes lorsque la hauteur

de chute est de plus de 1,8 m ou qu'il existe un risque de chute à moins de 1,8 m.

8. Identifiez et évaluez les risques de levage et de hissage et assurez la mise en place de contrôles efficaces. N'entrez jamais dans une zone dangereuse à moins d'y être spécifiquement autorisé(e).

9. Appliquez la procédure de gestion des changements en cas de changements techniques, de procédure ou d'organisation.

10. Appliquez le principe d' « absence de travail à chaud sur les équipements en service ». Obtenez l'autorisation formelle du responsable avant de démarrer tout travail à chaud.

11. N'utilisez que des équipements de transport interne conformes aux normes de DSM ; attachez votre ceinture de sécurité. Tenez le personnel à l'écart de la zone de danger lors de l'ouverture de conteneurs ou de camions. Sécurisez la charge contre tout mouvement indésirable. Utilisez des méthodes de gerbage et d'empilage sécurisées lors de l'entreposage et du transport.

12. Conduisez de façon responsable et respectez la législation locale ; observez les limites de vitesse et attachez votre ceinture de sécurité. Il est interdit d'utiliser votre téléphone, y compris en mode mains libres, ou d'envoyer/lire des SMS au volant. Ne buvez pas d'alcool ou ne prenez pas de médicaments si vous devez ensuite conduire. Planifiez votre voyage, surtout si vous voyagez dans des pays à haut risque ou des régions que vous ne connaissez pas.

- **Liberté d'association :** les fournisseurs respectent le droit de leurs employés en matière de liberté d'association et de négociation collective.
- **Rémunération équitable :** les fournisseurs appliquent une politique salariale équitable, basée sur la reconnaissance des performances.
- **Horaires de travail :** les fournisseurs ne forcent pas leurs employés à travailler durant des périodes de temps excessives. Au cas où il est demandé aux employés d'effectuer des heures supplémentaires, ce travail est rémunéré conformément à la législation locale.
- **Communauté locale :** les fournisseurs garantissent des conditions de vie saines et sûres aux populations locales et encouragent la création d'emplois locaux, l'approvisionnement local, l'éducation et le développement des infrastructures.

Planète : la dimension environnementale

- **Empreinte écologique** : les fournisseurs assurent et affichent une politique d'amélioration environnementale continue. Ils s'efforcent notamment de réduire l'utilisation des matières premières et la consommation d'énergie, les émissions, les rejets, le bruit, les déchets et la dépendance vis-à-vis des ressources naturelles et des substances dangereuses par le biais d'objectifs et de politiques d'amélioration clairement définis.
- **Product Stewardship** : conformément aux principes du « product stewardship » (gestion responsable du cycle de vie des produits), les fournisseurs identifient les risques et l'impact environnemental de leurs produits tout au long du processus de production, de distribution et de transport ainsi que de leur cycle de vie, et s'efforcent de les minimiser. À cet égard, les fournisseurs partagent leurs connaissances, compétences et expériences pertinentes avec leurs propres fournisseurs, clients et autres parties.
- **Amélioration continue** : les fournisseurs évaluent et améliorent continuellement leurs produits, méthodes de travail, production et services. Les fournisseurs s'assurent que ces changements se déroulent de façon contrôlée et sont acceptables pour leurs clients et parties prenantes.
- **Déchets** : les fournisseurs ont déjà mis en place ou établissent une procédure pour la manutention, le stockage, le transport, l'utilisation et l'élimination sans risque des déchets conformément à la législation en vigueur.
- **Information** : les fournisseurs communiquent à leurs clients et au grand public des informations claires sur les aspects environnementaux et de sécurité de leurs produits et de leurs processus de production.
- **Risques pour la santé et la sécurité des populations locales** : les fournisseurs évaluent systématiquement et régulièrement, ou confient à un prestataire tiers le soin d'évaluer, l'impact de leurs activités sur les populations locales, notamment en matière de sécurité, d'émissions et de déchets dans le cadre de leurs activités normales. Les conclusions de ces évaluations sont documentées.
- **Intervention d'urgence** - les fournisseurs consentent à des efforts pratiques et raisonnables visant à mettre en œuvre un programme d'intervention d'urgence pour parer aux situations d'urgence les plus prévisibles.

Fournisseur :

Représentant du fournisseur :

Date :

Signature :

Profit : la dimension économique

- **Lois et réglementations** - les fournisseurs agissent en stricte conformité avec les lois et réglementations internationales, nationales et locales qui s'appliquent à leurs opérations commerciales, et obtiennent tous les permis nécessaires. Les normes de l'industrie locales prévalent lorsqu'elles sont plus rigoureuses que les exigences légales du pays.
- **Concurrence libre et équitable** - les fournisseurs attachent une réelle importance à une concurrence libre et équitable à travers le monde. Ils respectent en conséquence les lois de la concurrence dans toutes les régions où ils sont présents et adoptent des politiques très strictes à cet égard.
- **Embargos et droit du commerce** : les fournisseurs respectent les législations et restrictions commerciales en vigueur, telles qu'elles sont imposées par les Nations Unies ou d'autres organismes nationaux, supranationaux ou gouvernementaux, et adoptent des politiques très strictes dans ce domaine.
- **Corruption** : les fournisseurs s'abstiennent de toute forme de corruption, y compris l'extorsion et la corruption passive.
- **Cadeaux** : les fournisseurs respectent l'interdiction faite aux employés de DSM de donner ou d'accepter des cadeaux ou des faveurs susceptibles de compromettre ou de susciter le doute sur la neutralité des décisions prises par DSM ou le fournisseur. Les fournisseurs sont informés de ces exigences et y adhèrent.
- **Conflit d'intérêt** : les fournisseurs divulguent à DSM toutes les informations dont ils disposent par rapport à d'éventuels conflits d'intérêt, y compris les intérêts financiers de tout employé de DSM dans les activités d'un fournisseur.
- **Confidentialité** : les fournisseurs protègent toutes les informations confidentielles qui leur sont confiées par DSM et ses partenaires commerciaux respectifs.
- **Comptabilité transparente** : les registres comptables et les documentations afférentes des fournisseurs donnent une vision authentique, juste et exhaustive de la nature des transactions sous-jacentes.
- **Continuité de l'activité** : les fournisseurs s'efforcent d'appliquer des politiques et des plans visant à atténuer le risque d'exposition aux actes de terrorisme, crimes, menaces, épidémies, catastrophes naturelles et accidents graves.